

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, February 9, 2023

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 11:31 a.m. [ET] to study Bill C-233, An Act to amend the Criminal Code and the Judges Act (violence against an intimate partner), and to study Bill S-212, An Act to amend the Criminal Records Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal a regulation.

Senator Brent Cotter (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning. I would ask senators to please introduce themselves, beginning on my right.

[*English*]

Senator Batters: Denise Batters, Saskatchewan.

Senator Pate: Kim Pate, from here, the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer, British Columbia.

Senator Klyne: Marty Klyne, Saskatchewan.

Senator Dalphond: Pierre Dalphond, Quebec.

[*Translation*]

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

The Chair: I'm Brent Cotter, senator from Saskatchewan and chair of the committee. Senators, this morning, our plan is to do a clause-by-clause consideration of Bill C-233, with respect to which we heard witnesses last evening. Before we begin, just a reminder that at any point in the process, if anyone has questions, please signal me or the clerk, and we'll make sure that all have the same understanding of where we are in the process.

This will be a clause-by-clause consideration of Bill C-233, An Act to amend the Criminal Code and the Judges Act (violence against an intimate partner).

Is it agreed that the committee proceed to a clause-by-clause consideration of Bill C-233, An Act to amend the Criminal Code and the Judges Act (violence against an intimate partner)?

Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 9 février 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 11 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-233, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime), et pour étudier le projet de loi S-212, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement.

Le sénateur Brent Cotter (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour. Je demanderais aux sénateurs de se présenter en commençant à ma droite.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Denise Batters, de la Saskatchewan.

La sénatrice Pate : Kim Pate, d'ici, territoire non cédé et non abandonné de la nation des Algonquins anishinabes.

La sénatrice Jaffer : Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Klyne : Marty Klyne, de la Saskatchewan.

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, du Québec.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le président : Je suis Brent Cotter, sénateur de la Saskatchewan et président du comité. Honorables sénateurs, ce matin, nous allons procéder à l'étude article par article du projet de loi C-233, au sujet duquel nous avons entendu des témoins hier soir. Avant de commencer, je rappelle que, si quelqu'un a des questions à poser à quelque moment que ce soit, il n'a qu'à me le signaler ou à le faire savoir au greffier, et nous veillerons à ce que tout le monde comprenne bien où nous en sommes dans le processus.

Nous allons procéder à l'étude article par article du projet de loi C-233, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime).

Êtes-vous d'accord pour que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-233, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime)?

Des voix : D'accord.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to consider appending observations to the report? Senator Pate, you have proposed an observation.

Senator Pate: Yes, I have. I propose the observations in light of the conversations we've had both at committee and with the witnesses. Last night, I received a number of emails from women, in particular, who have faced similar situations where these circumstances have come to light and who stress the importance of the issues that I was raising and urged me to continue to push on those, so I felt an obligation.

As well, I had been part of consultations back in the 1990s, first initiated by the former justice minister Kim Campbell and continued by the former justice minister Allan Rock, that resulted in a number of recommendations. In light of the conversations we've had here before, and in light of the issues going on writ large, the fact that we keep looking at piecemeal pieces of legislation, that there are comprehensive sets of recommendations that have been made in the past to the government that the government has accepted that have not been implemented. I respectfully request that the observation, as circulated, be appended to recognize that reality, and in particular, point out the three primary government actions that have been committed to, starting in the 1990s with the *99 Federal Steps Toward an End to Violence Against Women*, Calls for Justice in *Reclaiming Power and Place: The Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls*, and the current 100 recommendations of the *National Action Plan to end gender-based violence*.

Le président : L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le comité souhaite-t-il envisager d'annexer des observations au rapport? Sénatrice Pate, vous avez proposé des observations.

La sénatrice Pate : Oui. Je propose des observations à la lumière des conversations que nous avons eues au sein du comité et avec les témoins. Hier soir, j'ai reçu un certain nombre de courriels, en particulier de femmes qui ont été aux prises avec des situations semblables où ces circonstances ont été mises au jour. Elles soulignent l'importance des questions que j'ai soulevées et m'ont exhortée à continuer d'insister là-dessus. Je me suis donc sentie obligée de le faire.

De plus, dans les années 1990, j'ai participé à des consultations lancées par l'ancienne ministre de la Justice, Kim Campbell, que l'ancien ministre de la Justice Allan Rock a poursuivies et qui ont débouché sur un certain nombre de recommandations. À la lumière des conversations que nous avons eues auparavant et de l'ensemble des questions en jeu, le fait que nous continuions d'examiner des mesures législatives fragmentaires, que des listes complètes de recommandations soumises au gouvernement et acceptées par le gouvernement n'ont pas été mises en œuvre... Je demande respectueusement que les observations soient annexées telles quelles pour rendre compte de cette réalité, et plus particulièrement pour souligner les trois principales mesures que le gouvernement s'est engagé à prendre à compter des années 1990, soit celles tirées des *99 recommandations au gouvernement fédéral — Pour en finir avec la violence faite aux femmes*, les appels à la justice lancés dans *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones*

Also appending a reminder that these are verbatim observations we've made on previous legislation. I think it bears repeating given the serious concern that violence against women poses that the entire committee has indicated is an issue, rather than continue the piecemeal approach and render observations.

The Chair: Thank you, Senator Pate.

Senator Dalphond: First I would like to thank my colleagues for review of the bill. I think it is a very special day. As you know, today is, unfortunately, the day that Keira passed away. I think it's a fitting day for Keira's Law to be recommended and sent back for third reading. On behalf of Dr. Kagan and Mr. Viater, I would like to thank the committee for their work and review, and for doing this much to have it sent back to the chamber.

In connection with the observations, I think it was said yesterday by the sponsors from the House of Commons who were here with the bill that they are mindful that these are legal steps and additional tools, but there is a more comprehensive and holistic approach that should be put in place to address the root cause of these problems. I think I'm comfortable, and I think you would as well, from the answers yesterday, that the government should also develop a strategy.

It's also part of Senator Manning's bill, who would like to have a framework to deal with this issue of domestic violence and intimate partner violence, including coercive control. I think this is an observation that fits with what's going around and the various attempts to have a kind of more general approach to it. Thank you very much, Senator Pate.

The Chair: Thank you, Senator Dalphond.

Senator Batters: Thanks very much. Those who have watched this committee before probably won't be surprised to hear me say these things. I think this bill has been important. It's an important private member's bill that I've advocated for over quite some time. Private members' bills are, by virtue of what they can be, very targeted. They're not able to deal with larger issues that require financial resources to be spent and that sort of thing, so they have to be more targeted.

As I indicated when we had the private member's bill from Senator Boisvenu, I don't think that these types of recommendations and an observation are appropriate for a

disparues et assassinées et les 100 recommandations formulées dans le cadre de l'actuel Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

Je vous rappelle aussi qu'il s'agit, mot pour mot, d'observations que nous avons formulées au sujet de projets de loi antérieurs. Je pense qu'il y a lieu de les répéter, car la violence faite aux femmes est une grave préoccupation que tous les membres du comité ont reconnue comme un problème, au lieu de poursuivre l'approche fragmentaire et de faire des observations.

Le président : Merci, sénatrice Pate.

Le sénateur Dalphond : Je voudrais d'abord remercier mes collègues de leur examen du projet de loi. Je pense qu'aujourd'hui est un jour très particulier. Comme vous le savez, il s'agit du triste anniversaire du décès de Keira. Je pense que c'est un bon moment pour recommander la loi de Keira et la renvoyer en vue de la troisième lecture. Au nom de la Dre Kagan et de M. Viater, je tiens à remercier le comité de son travail, de son étude et de tout ce qu'il a fait pour que le projet de loi soit renvoyé au Sénat.

En ce qui concerne les observations, je crois que les parrains de la Chambre des communes qui étaient ici hier pour parler du projet de loi ont dit être conscients qu'il s'agit de mesures juridiques et d'outils supplémentaires, mais qu'il faut adopter une approche plus globale et plus holistique pour s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes. D'après les réponses entendues hier, je pense être convaincu — et je crois que vous devez l'être aussi — que le gouvernement devrait aussi élaborer une stratégie.

Cela fait également partie du projet de loi du sénateur Manning, qui aimerait qu'il y ait un cadre pour s'attaquer à ce problème de la violence familiale et de la violence entre partenaires intimes, y compris le contrôle coercitif. Je pense que ces observations cadrent avec ce qui se passe tout autour et avec les diverses tentatives d'adopter une approche plus générale. Merci beaucoup, sénatrice Pate.

Le président : Merci, sénateur Dalphond.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup. Ceux qui ont suivi les travaux du comité par le passé ne seront probablement pas surpris par mes propos. Je pense que ce projet de loi est important. C'est un important projet de loi d'initiative parlementaire dont je fais la promotion depuis un bon moment. Les projets de loi d'initiative parlementaire peuvent être, de par leur nature, très ciblés. Ils ne peuvent pas traiter de questions plus vastes qui exigent des ressources financières et ce genre de choses, alors ils doivent être plus ciblés.

Comme je l'ai dit lorsque nous avons étudié le projet de loi d'initiative parlementaire du sénateur Boisvenu, je ne crois pas que des recommandations de ce genre et des observations soient

private member's bill. To me, it would be something that would be maybe be more appropriate to attach as an observation — some of these parts — to a government bill talking about how the Criminal Code has been amended in a piecemeal fashion. Those types of things I find dismissive of a private member's bill, which has to be more targeted. There can be no doubt about the good intentions behind this one.

Also, parts of this observation, including indicating that we recommend that the government implement all outstanding — there's a recommendation of *99 Federal Steps Toward an End to Violence Against Women*, which seems to be what came out of a study from the 1990s. I don't know, personally, what that study says. I don't have it in front of me. I imagine I agree with much of it. I do not think it's a good practice when we don't even have it in front of us.

This was a short study we did for this particular private member's bill. It was only two hours of witness testimony at committee.

I understand the very good intentions that Senator Pate has. I agree with much of it. I don't think that this is the appropriate place to attach such an observation. I think it's better dealt with in debate in the chamber to bring up these types of issues.

Considering that Senator Pate just said that it's very similar to a previous observation that had been made by this committee, maybe we should wait for the government to respond to that one first before we attach a very similar one again.

The Chair: Thank you, Senator Batters.

Senator Jaffer: Thank you. I would like to thank Senator Pate for drafting these observations in such a short time. It was a mammoth task, and I thank her for that.

I follow what Senator Dalphond is saying and I support these observations.

I also want to remind colleagues that a number of times yesterday it was Ms. Saks who kept saying, "the government." Also, we know that the government is setting up the status of women, is looking at this carefully. This is an appropriate time to send this message from the committee with these observations.

I suggest that we approve these observations.

appropriées dans le cas d'un projet de loi d'initiative parlementaire. À mon avis, il serait peut-être plus approprié de joindre ces observations — quelques-unes d'entre elles — à un projet de loi du gouvernement qui porte sur la façon dont le Code criminel a été modifié au coup par coup. Ce genre de choses, je trouve que c'est un manque de respect envers un projet de loi d'initiative parlementaire, qui doit être plus ciblé. Il ne peut y avoir aucun doute sur les bonnes intentions qui sous-tendent ce projet de loi.

De plus, certaines parties de ces observations, notamment celle où nous recommandons que le gouvernement mette en œuvre toutes... Il y a une recommandation au sujet des *99 recommandations au gouvernement fédéral pour en finir avec la violence faite aux femmes*, qui semblent être issues d'une étude des années 1990. Personnellement, je ne sais pas ce que dit cette étude. Je ne l'ai pas sous les yeux. J'imagine que je serais en grande partie d'accord avec son contenu. Je ne crois pas que ce soit une bonne pratique puisque nous ne l'avons même pas sous les yeux.

L'étude que nous avons menée au sujet de ce projet de loi d'initiative parlementaire était brève. Le comité n'a entendu que deux heures de témoignages.

Je comprends les très bonnes intentions de la sénatrice Pate. Je suis en grande partie d'accord avec elle. Je ne pense pas que ce soit le bon endroit pour formuler de telles observations. Je pense que le meilleur endroit pour soulever ce genre de questions et en débattre, c'est à la Chambre.

Comme la sénatrice Pate vient de dire que ces observations sont très semblables à d'autres qui ont déjà été formulées par le comité, nous devrions peut-être attendre que le gouvernement réponde à ces observations avant d'en soumettre de nouveau d'autres qui sont très semblables.

Le président : Merci, sénatrice Batters.

La sénatrice Jaffer : Merci. Je remercie la sénatrice Pate d'avoir rédigé ces observations en si peu de temps. C'était une tâche colossale, et je l'en remercie.

Je vais dans le même sens que le sénateur Dalphond et j'appuie ces observations.

Je tiens aussi à rappeler à mes collègues que c'est Mme Saks qui a répété hier un certain nombre de fois « le gouvernement ». De plus, nous savons que le gouvernement est en train d'organiser la condition féminine et qu'il examine la question de près. Le moment est bien choisi pour que le comité envoie ce message au moyen de ces observations.

Je suggère que nous approuvions ces observations.

[Translation]

Senator Clement: I support the bill, but I also support Senator Pate's observations. This is truly a cry from the heart. We have been talking for decades about violence against women and violence against children, and still we have no clear answers for the victims.

I understand that bills are needed, and that we must continue to bring attention to this issue. However, it is not the only means for discussing this issue. There are so many other discussions we must have, so many other resources in which we must invest. I believe that Senator Pate's observations address this cry from the heart. I would be satisfied if it were on the record.

[English]

Senator Dalphond: I wonder if Senator Pate could address the concerns raised by Senator Batters, which are valid concerns. At the end of the second paragraph, before the bullets, instead of saying, "by implementing all outstanding," maybe "by considering the implementation of" because each specific recommendation — maybe some need to be adjusted to the new reality 20 or 30 years later.

If we could have an invitation to the government to consider the implementation of these things instead of calling for the immediate implementation of all outstanding recommendations, maybe some are no longer appropriate.

I must say, I don't know these 99 steps. I don't know if everybody around the table is familiar with their content. I understand Senator Batters is kind of saying, yes, I probably agree with most of that, but I would like to know what is in there first.

If we were making a more neutral reference by considering the implementation of, maybe that would be more appropriate. That's my suggestion.

The Chair: Could I intervene? I think this is a legitimate point. It would be a bit more powerful if we said "by responding to" rather than "considering." That might be a response saying this one is no longer relevant, or we did this one. At least it provides a degree of active momentum that we're asking for.

Senator Pate: I did produce those 99 steps when we were looking at some previous legislation as well. We have actually had it before the committee before.

Relevant right now, in light of the discussions and *The Globe and Mail* headline today, is there are also issues around bail that are not in the 99 steps and the recommendations of the National

[Français]

La sénatrice Clement : J'appuie le projet de loi, mais j'appuie également les observations de la sénatrice Pate. C'est vraiment un cri du cœur. Cela fait des décennies que l'on parle de la question de la violence faite aux femmes, faite aux enfants, et on continue de ne pas avoir de réponses claires pour les victimes.

Je comprends qu'il faut avoir des projets de loi, qu'il faut continuer à attirer l'attention sur ce sujet. Cependant, ce n'est pas la seule chose qu'on doit utiliser pour parler de cette question. Il y a tellement d'autres discours qu'on doit tenir, tellement d'autres ressources dans lesquelles on doit investir. Je crois que les observations de la sénatrice Pate traitent justement de ce cri du cœur. Je suis satisfaite que ce soit enregistré.

[Traduction]

Le sénateur Dalphond : Je me demande si la sénatrice Pate pourrait réagir aux préoccupations soulevées par la sénatrice Batters, qui sont valables. À la fin du deuxième paragraphe, avant les puces, on pourrait peut-être remplacer « en mettant en œuvre toutes » par « en envisageant de mettre en œuvre les », parce que chaque recommandation particulière... Peut-être que, 20 ou 30 ans plus tard, certaines d'entre elles devraient être adaptées en fonction de la nouvelle réalité.

Nous pourrions inviter le gouvernement à envisager de mettre en œuvre ces mesures au lieu de demander la mise en œuvre immédiate de toutes les recommandations laissées en suspens. Certaines ne sont peut-être plus appropriées.

Je dois dire que je ne connais pas ces 99 recommandations. Je ne sais pas si tout le monde ici en connaît la teneur. Je crois comprendre que, selon la sénatrice Batters, je serais probablement d'accord avec la plupart d'entre elles, mais j'aimerais d'abord savoir de quoi il s'agit.

Utiliser une formulation plus neutre comme « envisager la mise en œuvre » serait peut-être plus judicieux. C'est ma suggestion.

Le président : Puis-je intervenir? Je pense que c'est un point légitime. Ce serait un peu plus puissant si nous disions « en répondant à » plutôt que « envisager ». La réponse pourrait être que telle mesure n'est plus pertinente ou que telle autre a été prise. Au moins, cela procure un certain dynamisme à ce que nous demandons.

La sénatrice Pate : J'ai produit ces 99 recommandations dans le cadre de l'examen de projets de loi antérieurs. En fait, le comité les a déjà examinées.

À la lumière des discussions et de la manchette du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, il est pertinent de souligner qu'il y a aussi des questions concernant la mise en liberté sous caution qui ne

Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls.

Bearing in mind what you are saying, one of the ways — without softening the end approach — might be to say, “by implementing outstanding” and take out “all,” which means that they would consider those that they have already acted on as opposed to “considering.”

My worry is they are already considering. They have accepted all of these. All three of these are actually documents the various governments have accepted, Conservative and Liberal, depending on which timing it was.

The Chair: I invite Senator Batters and Senator Dalphond to reflect on those.

Senator Batters: It still stands that we don't have that. I don't have it right now. I haven't had an opportunity to review it. I'm sure that I do agree with most of these recommendations. I was in law school at that time, so it's from a very long time ago. We should have it in front of us if we're going to encourage the Government of Canada, as it said, to implement outstanding recommendations.

My goodness, I would hope that a lot of those things have been done. It might shock me at how few have been done. We should at least have it in front of us, or else I don't think it's a very good idea to attach such an observation. Maybe the government would not take us very seriously if we did that sort of thing. It's in the Legal Committee.

The Chair: Senator Dalphond, do you want to dialogue around language?

Senator Dalphond: I thought your suggestion was a good one, by responding to all outstanding. If some have been addressed in the past, then you would be responding to those remaining; that's called for in action from the government. I like your proposal.

The Chair: Certainly.

Senator Batters: I want to make the comment again, as I did when we dealt with this type of observation when we considered Senator Boisvenu's private member's bill, that we have just recently, this fall, had a couple of pieces of legislation that were large government — or at least Bill C-5 anyway — legislation that, in the opinion of some of us, actually potentially hurt women in these types of situations, in serious domestic violence situations, by allowing for house arrest for certain types of offences, including offences that could be indicators — as we were just hearing about, coercive control and those types of

sont pas abordées dans les 99 recommandations ni dans les recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

En gardant à l'esprit ce que vous dites, l'une des formulations — sans adoucir l'approche finale — pourrait être « en mettant en œuvre les mesures » et de supprimer le mot « toutes », de sorte qu'ils tiendraient compte de celles auxquelles ils ont déjà donné suite par opposition à « envisager ».

Ce qui m'inquiète, c'est qu'ils sont déjà en train d'examiner cela. Ils ont accepté tout cela. Ces trois points ont été acceptés par les divers gouvernements, conservateurs ou libéraux, selon l'époque.

Le président : J'invite la sénatrice Batters et le sénateur Dalphond à y réfléchir.

La sénatrice Batters : Il n'en demeure pas moins que nous ne les avons pas. Je ne les ai pas en ce moment. Je n'ai pas eu l'occasion de les examiner. Je suis sûre que je suis d'accord avec la plupart de ces recommandations. J'étudiais à la Faculté de droit à l'époque, donc cela remonte à très longtemps. Nous devrions les avoir sous les yeux si nous voulons encourager le gouvernement du Canada, comme il est dit, à mettre en œuvre les recommandations.

Mon Dieu, j'ose espérer que beaucoup de ces mesures ont été prises. Je serais peut-être choquée de constater à quel point peu d'entre elles l'ont été. Nous devrions au moins les avoir sous les yeux, sinon je ne pense pas que ce soit une très bonne idée d'annexer de telles observations. Le gouvernement ne nous prendrait peut-être pas très au sérieux si nous faisons quelque chose de ce genre. C'est au Comité des affaires juridiques.

Le président : Sénateur Dalphond, voulez-vous discuter du libellé?

Le sénateur Dalphond : J'ai trouvé que votre suggestion était bonne, celle de répondre à tout ce qui est en suspens. Si certains problèmes ont été réglés par le passé, il s'agira de répondre à ceux qui restent. Il s'agit d'appeler le gouvernement à passer à l'action. J'aime votre proposition.

Le président : Certainement.

La sénatrice Batters : Je tiens à formuler de nouveau le commentaire, comme je l'ai fait lorsque nous avons abordé ce genre d'observation pendant l'étude du projet de loi d'initiative parlementaire du sénateur Boisvenu, qu'il vient tout juste d'y avoir, cet automne, deux ou trois projets de loi d'initiative ministérielle — du moins le projet de loi C-5 — qui, de l'avis de certains d'entre nous, pourraient en fait nuire aux femmes dans ce genre de situation, dans des situations graves de violence familiale, en permettant la détention à domicile pour certains types d'infractions, y compris des infractions qui pourraient être

things, that included things like stalking and all of that sort of thing.

As I've voiced many times in the past, I'm not a fan of doing these kinds of observations when the Senate, as a whole, is passing legislation that actually takes contrary steps to some of the things that are voiced in these observations.

The Chair: Could I take it in the dialogue, Senator Batters is opposed to even this amendment, but would you accept it as a friendly amendment as change the word "implementing" to "responding to"?

Senator Pate: Would "respond with a view to implementing," work? "Responding," doesn't really —

Senator Dalphond: If some have been shown 30 years later not to be proper recommendations, the government could respond to it and say no, it's no longer the type of policy we should be pursuing. "Responding," calls for a response. An explanation, if we don't do it, it's because it's been proven to be wrong, or we have not acted or we are acting.

Senator Pate: I understand the point. Part of the point of putting that in there is to actually underscore the fact that these are not issues that any party was not aware of. We continue to do this incrementally when, in fact, there have been plans of action for approximately 30 years.

I'd like something a bit stronger. I would be prepared to just take out "all," and say, "implement outstanding." That allows the government to then respond and say —

The Chair: Thoughts on that, Senator Dalphond?

Senator Dalphond: I don't think I have — I have several questions, but I don't want to make a big case about it.

The Chair: Could I suggest or invite a semi-friendly amendment here that would then read on that line "violence by responding, with a view to implementing the outstanding"?

If there are no other comments, I will pose the question, then. Does the committee accept the observation posed here to be included in the report?

Senator Batters: On division.

The Chair: On division. Thank you.

We will continue, then.

des indicateurs... comme nous venons d'entendre, le contrôle coercitif et ce genre de choses, y compris le harcèlement criminel et toutes ces choses.

Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises dans le passé, je n'aime pas faire ce genre d'observations lorsque le Sénat, dans son ensemble, adopte des mesures législatives qui vont à l'encontre de certaines des choses qui sont exprimées dans ces observations.

Le président : Puis-je comprendre, dans le dialogue, que la sénatrice Batters s'oppose même à cet amendement, mais accepteriez-vous qu'il s'agisse d'un amendement favorable et que l'on remplace les mots « mettant en œuvre » par « répondant à »?

La sénatrice Pate : Est-ce que « répondant en vue de la mise en œuvre » fonctionnerait? « Répondant », ce n'est pas vraiment...

Le sénateur Dalphond : Si, 30 ans plus tard, on a démontré que certaines recommandations n'étaient pas appropriées, le gouvernement pourrait y répondre et décider que ce n'est plus le genre de politique que nous devrions appliquer. « Répondant » appelle une réponse. Une explication, si nous ne le faisons pas, c'est parce qu'il a été prouvé que la recommandation est mauvaise, ou que nous n'avons pas agi ou encore que nous sommes en train de le faire.

La sénatrice Pate : Je comprends. L'idée d'inclure cela, c'est en partie de souligner le fait qu'il ne s'agit pas de questions dont aucun parti n'avait pas connaissance. Nous continuons de faire les choses progressivement, alors que, en fait, il y a des plans d'action depuis environ 30 ans.

J'aimerais quelque chose d'un peu plus fort. Je serais prête à simplement supprimer « toutes » et à dire « mettant en œuvre ». Cela permet au gouvernement de répondre et de dire...

Le président : Qu'en pensez-vous, sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Je ne crois pas avoir... J'ai plusieurs questions, mais je ne veux pas en faire tout un plat.

Le président : Puis-je proposer ou préconiser un amendement semi-favorable qui ferait que la fin de la ligne deviendrait : « en répondant, en vue de mettre en œuvre »?

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vais poser la question. Le comité accepte-t-il que l'observation formulée ici soit incluse dans le rapport?

La sénatrice Batters : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence. Merci.

Nous allons donc continuer.

Is it agreed that I report this bill, with observations, to the Senate?

[Technical difficulties]

Senators, that concludes our clause-by-clause consideration of Bill C-233.

We now move to Bill S-212, An Act to amend the Criminal Records Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal a regulation.

Senators, for our first panel today, we welcome the ombudsperson for victims of crime, Benjamin Roebuck. Thank you for making yourself available slightly earlier than the time we had invited you. You have about five minutes to make your presentation and that will be followed by questions from senators.

Benjamin Roebuck, Federal Ombudsperson for Victims of Crime, Office of the Federal Ombudsperson for Victims of Crime: Thank you, honourable members of the committee. Thank you for inviting me back. I acknowledge my presence on the traditional unceded, unsundered territory of the Algonquin Anishinaabe people. As Federal Ombudsperson for Victims of Crime, I acknowledge the colonial violence imposed on Indigenous peoples and how this continues in the overrepresentation of Indigenous peoples in the criminal justice system and the disproportionate impact of criminal records. The systemic and economic barriers imposed by criminal records reinforce conditions that continue to strip Indigenous families of their resources, reallocating them to settlers.

Given that I recently appeared before the committee and explained the mandate of our office, I would like to provide some additional context for my comments today. When our office considers the impact of criminal justice legislation, we apply a GBA Plus lens that explores intersectionality, and we also adopt a victim-centred approach. I understand that the word “victim” is value-laden and problematic for many people who have experienced violence, so here I use it in a legal context of the criminal justice system. When I say victim-centred, it means that our starting point for legal analysis is with the person whose section 7 Charter rights to life, liberty and security of the person have been violated. It also means challenging our assumptions about the context and relationships that come to mind when we talk about victimization.

Offering a fair representation of the perspective of victims of crime is really challenging. Victims and survivors have different needs and want different things from the justice system. A

Est-il convenu que je fasse rapport de ce projet de loi, avec observations, au Sénat?

[Difficultés techniques]

Honorables sénateurs, voilà qui conclut notre étude article par article du projet de loi C-233.

Nous passons maintenant au projet de loi S-212, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement.

Honorables sénateurs, pour notre premier groupe de témoins d'aujourd'hui, nous accueillons l'ombudsman des victimes d'actes criminels, Benjamin Roebuck. Je vous remercie de vous être libéré un peu plus tôt que l'heure à laquelle nous vous avons invité. Vous avez environ cinq minutes pour faire votre exposé, après quoi les sénateurs vous poseront des questions.

Benjamin Roebuck, ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels : Merci, honorables membres du comité. Merci de m'avoir invité de nouveau. Je reconnais ma présence sur le territoire traditionnel non cédé et non abandonné du peuple algonquin anishinabe. À titre d'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, je reconnais la violence coloniale imposée aux peuples autochtones et le fait qu'elle se poursuit dans la surreprésentation des Autochtones au sein du système de justice pénale et dans l'incidence disproportionnée des casiers judiciaires. Les obstacles systémiques et économiques imposés par les casiers judiciaires renforcent les conditions qui continuent de priver les familles autochtones de leurs ressources et les réaffectent aux colons.

Étant donné que j'ai comparu récemment devant le comité et que j'ai expliqué le mandat de notre bureau, j'aimerais vous donner plus de contexte pour mes observations d'aujourd'hui. Lorsque notre bureau examine l'incidence de la législation en matière de justice pénale, nous appliquons une optique d'analyse comparative entre les sexes plus, ou ACS+, qui explore l'intersectionnalité, et nous adoptons également une approche axée sur la victime. Je comprends que le mot « victime » est chargé, qui dépend des valeurs et pose problème aux yeux de nombreuses personnes qui ont vécu de la violence. Je l'utilise donc ici dans le contexte juridique du système de justice pénale. Lorsque je parle d'une approche axée sur la victime, cela signifie que notre point de départ pour l'analyse juridique est la personne dont les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne garantis par l'article 7 de la Charte ont été violés. Il s'agit aussi de remettre en question nos préjugés au sujet du contexte et des relations qui nous viennent à l'esprit lorsque nous parlons de victimisation.

Il est vraiment difficile d'offrir une représentation équitable du point de vue des victimes d'actes criminels. Les victimes et les survivants ont différents besoins et différentes attentes à l'égard

common thread is how deeply those convictions are felt and a desire for respect, to be heard and not to be dismissed.

Criminal records introduce direct and indirect harm to many victims of crime. They are a blunt instrument applied to a wide range of people who come into contact with the justice system. As criminal record checks become more common in applications for employment, volunteer positions, education and housing, the harms continue to grow. I would like to highlight some of the unintended consequences on victims of crime.

Criminal records disproportionately affect racialized people in Canada, specifically people who are Indigenous or Black. Already, these groups are over-incarcerated, and criminal records extend the continuum of criminalization into their communities as they try to reintegrate. This introduces barriers to employment, housing and education, reinforcing the circumstances that contribute to victimization. These overlapping processes of exclusion are identified in government reports like *The Review of the Roots of Youth Violence*, by the government of Ontario, and Dr. Tanya Sharpe who conducts research with Black survivors of homicide victims at the University of Toronto has identified similar risk factors as social determinants of homicide within Black communities.

If we consider cases of intimate partner violence, the application of mandatory charge policies means that survivors of IPV can be charged in error, and in my own research with a sample of 150 survivors of IPV across Canada, women and men reported being arrested when they called the police for help. In 2015, Dr. Denise Hines published a study that called attention to legal and administrative aggression as a form of coercive and controlling behaviour in cases of IPV. This is when a partner manipulates the legal and administrative systems to extend their abuse through public institutions. Women and men in my research described instances of false accusations resulting in criminal records and jeopardizing custody of their children.

When police respond to incidents within a family, a conviction and criminal record can have negative consequences on victims who may depend on the perpetrator for economic support, and all members of the family can feel the stigma of a criminal record, including the victims. In Canada, people who are homeless or mentally ill experience high rates of victimization and criminalization, so many people can be affected. A 2015 survey of 130 human trafficking survivors in the U.S. found that 90%

du système de justice. Ce qu'ils ont en commun, c'est la profondeur de ces convictions et le désir d'être respectés, d'être entendus et de ne pas être rejetés.

Les casiers judiciaires causent un préjudice direct et indirect à de nombreuses victimes d'actes criminels. Il s'agit d'un instrument grossier qui est appliqué à un large éventail de personnes ayant des démêlés avec la justice. Comme les vérifications du casier judiciaire sont de plus en plus fréquentes dans le contexte des demandes d'emploi, du bénévolat, des études et du logement, le préjudice continue de s'aggraver. J'aimerais souligner certaines des conséquences imprévues pour les victimes d'actes criminels.

Les casiers judiciaires touchent les personnes racisées de façon disproportionnée au Canada, en particulier les Autochtones et les Noirs. Ces groupes sont déjà surreprésentés dans la population carcérale, et les casiers judiciaires prolongent le continuum de la criminalisation dans leur communauté lorsqu'ils tentent de réintégrer la société. Cela crée des obstacles à l'emploi, au logement et à l'éducation, ce qui accentue les circonstances propices à la victimisation. Ces processus d'exclusion qui se chevauchent sont cernés dans des rapports gouvernementaux comme *The Review of the Roots of Youth Violence*, du gouvernement de l'Ontario, et Tanya Sharpe, qui mène des recherches auprès de survivants noirs de victimes d'homicide à l'Université de Toronto, a constaté que des facteurs de risque semblables sont des déterminants sociaux de l'homicide dans les communautés noires.

Si nous considérons les cas de violence entre partenaires intimes, l'application des politiques de mise en accusation obligatoire implique que les survivants de violence entre partenaires intimes peuvent être accusés à tort, et, dans le cadre de mes propres recherches auprès d'un échantillon de 150 survivants de violence entre partenaires intimes au Canada, j'ai constaté que des femmes et des hommes ont déclaré avoir été arrêtés lorsqu'ils ont appelé la police pour obtenir de l'aide. En 2015, Mme Denise Hines a publié une étude qui a attiré l'attention sur l'agression juridique et administrative comme forme de comportement coercitif et contrôlant dans les cas de violence entre partenaires intimes. Elle se produit lorsqu'un partenaire manipule les systèmes juridiques et administratifs pour étendre sa violence aux institutions publiques. Dans mes recherches, des femmes et des hommes ont décrit des cas de fausses accusations entraînant un casier judiciaire et mettant en péril la garde de leurs enfants.

Lorsque la police réagit à des incidents au sein d'une famille, une condamnation et un casier judiciaire peuvent avoir des conséquences négatives sur les victimes qui dépendent du soutien financier de l'agresseur, et tous les membres de la famille peuvent ressentir la stigmatisation liée au casier judiciaire, y compris les victimes. Au Canada, le taux de victimisation et de criminalisation est élevé chez les sans-abri et les personnes atteintes de maladie mentale, de sorte que de

had been arrested or charged for incidents related to their exploitation. Police can also record non-conviction-related information, such as interactions for mental health, charges that were dropped or stayed and charges that can still be visible on a vulnerable record check after a not guilty finding in court. Nearly 4 million Canadians have a criminal record, and in 2020-2021, less than 10,000 applied for a record suspension or a pardon, and 17% of those were rejected at initial screening due to ineligibility or incomplete submissions.

Our office supports evidence-based prevention to tackle the root causes of victimization, and we want to ensure that victims and survivors are not subjected to additional pain and suffering through criminal records. We recommend a tiered approach. We support automatic expiry of summary convictions after two years. Rather than automatic expiry, we recommend that people with schedule 1 offences or repeat violent offences be required to apply after five years.

The second recommendation is to limit non-conviction records. Police records should not disclose personal information unrelated to criminal convictions. This will better protect and respect the privacy on mental health, the principle of innocent until proven guilty, and will limit harms associated with legal and administrative aggression.

Third, educate the public, communicate changes and clarify misconceptions, drawing on findings from Public Safety Canada's consultations on automatic sequestering criminal records.

Finally, affirm the human right to housing. Specify that a criminal record or expired record cannot be grounds to deny access to the human right of housing. Removing barriers is necessary to help Canada address the housing and homelessness crisis and reduce street-level violence and victimization. Thank you again for your time.

The Chair: Thank you, Mr. Roebuck.

Senator Pate: Thank you very much, Mr. Roebuck, and thank you for appearing in person at such short notice.

I would like to pick up on where you just left off. As you know, the bill would — in addition to the provision you talked about in terms of summary conviction offences — also have a

nombreuses personnes peuvent être touchées. Un sondage mené en 2015 auprès de 130 survivants de la traite de personnes aux États-Unis a révélé que 90 % d'entre elles avaient été arrêtées ou inculpées pour des incidents liés à leur exploitation. La police peut également consigner des renseignements non liés à la condamnation, comme les interactions mettant en cause la santé mentale, les accusations qui ont été abandonnées ou suspendues et les accusations qui demeurent visibles au moment d'une vérification de casier judiciaire vulnérable après le verdict de non-culpabilité d'un tribunal. Près de 4 millions de Canadiens ont un casier judiciaire et, en 2020-2021, moins de 10 000 ont présenté une demande de suspension du casier ou de réhabilitation, et 17 % des demandes ont été rejetées à l'examen initial pour inadmissibilité ou dossier incomplet.

Notre bureau appuie la prévention fondée sur des données probantes pour s'attaquer aux causes profondes de la victimisation, et nous voulons nous assurer que les victimes et les survivants ne sont pas exposés à des souffrances et à des douleurs supplémentaires à cause du casier judiciaire. Nous recommandons une approche progressive. Nous appuyons l'expiration automatique des déclarations de culpabilité par procédure sommaire après deux ans. Au lieu d'une expiration automatique, nous recommandons que les auteurs d'infractions visées à l'annexe 1 ou de récidive avec violence soient tenus de présenter une demande après cinq ans.

La deuxième recommandation est de limiter les données n'ayant pas trait à une condamnation. Les dossiers de police ne devraient pas contenir de renseignements personnels non liés à une déclaration de culpabilité. Cela permettra de mieux protéger et respecter la confidentialité en matière de santé mentale et le principe de l'innocence jusqu'à preuve du contraire, ainsi que de limiter les préjudices associés aux agressions juridiques et administratives.

Troisièmement, éduquer le public, communiquer les changements et dissiper les idées fausses en s'appuyant sur les conclusions des consultations de Sécurité publique Canada sur le retrait automatisé des casiers judiciaires.

Enfin, affirmer le droit fondamental au logement. Préciser qu'un casier judiciaire en vigueur ou expiré ne peut être un motif pour refuser l'accès au droit fondamental au logement. L'élimination des obstacles est nécessaire pour aider le Canada à régler la crise du logement et de l'itinérance et à réduire la violence et la victimisation dans la rue. Merci encore de votre temps.

Le président : Merci, monsieur Roebuck.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup, monsieur Roebuck, et merci de comparaître en personne aussi rapidement.

J'aimerais reprendre là où vous venez de vous arrêter. Comme vous le savez, le projet de loi — en plus de la disposition dont vous avez parlé concernant les infractions punissables par

process where records of conviction would expire for indictable offences after five years. It wouldn't be automatic if there had been any police involvement. I'm curious why you would recommend an application process as opposed to the flagging process that's proposed by the legislation?

Mr. Roebuck: Yes, I would be supportive, in general, of indictable offences still being eligible for automatic record suspension after five years. With schedule 1 offences that might involve sexual crimes against children or where there is continued patterns of violent crime that have occurred, I feel like five years isn't necessarily sufficient, particularly with crimes against children with multiple victims. Often we don't know the full extent until more time has passed and we learn about more victims. Sometimes the recidivism, actually, in those cases, can occur over time more so than in some other cases. Not all sex offences have a lot of recidivism, but some do.

Senator Pate: One of the previous iterations of the bill did include those offences, but they are now excluded, for the most part, from the automatic process. There would have to be an application process in those. In that case, would that change your position on the provisions of the legislation?

Mr. Roebuck: Yes. I would agree with Senator Boisvenu that there is value in applying in those circumstances, and so I do support that tiered approach. I appreciate the provisions in the bill for a hearing or to be notified if there won't be an automatic expiry.

Senator Pate: He also recommended the human right to housing, which I thought was an interesting recommendation. As you are no doubt aware, a number of human rights provisions across the country do not include protected provision being discrimination on the basis of a criminal record. Would you go further and recommend that it be part of the human rights legislation in provincial jurisdictions?

Mr. Roebuck: Absolutely. Canada is in the middle of a housing and homelessness crisis, and we have so many people who are dying from an overdose and from mental-health-related suicide on the streets and through incidents of violence. There is so much harm that happens. For myself, I'm a researcher in the area of homelessness, particularly with young people. I believe that the human right to housing is so vital. Many people with a criminal record even self-select themselves out of the process. They won't apply for housing because they don't want to go through the pain of being rejected, particularly the younger

procédure sommaire — prévoit également un processus selon lequel les relevés de condamnation expireraient après cinq ans pour les infractions punissables par mise en accusation. Ce ne serait pas automatique s'il y a eu intervention de la police. Je suis curieuse de savoir pourquoi vous recommandez un processus de demande plutôt que le processus de signalement proposé dans le projet de loi.

M. Roebuck : Oui, je serais d'accord, en général, pour que les infractions punissables par mise en accusation demeurent admissibles à une suspension automatique du casier judiciaire après cinq ans. En ce qui concerne les infractions visées à l'annexe 1 comportant des crimes sexuels contre des enfants ou des crimes violents répétés, je pense que cinq ans, ce n'est pas nécessairement suffisant, surtout dans le cas de crimes contre des enfants ayant fait de multiples victimes. Souvent, nous n'en connaissons pas toute l'ampleur avant qu'un certain temps se soit écoulé et que nous apprenions qu'il y a eu d'autres victimes. En fait, dans ces cas, la récidive survient parfois ultérieurement, plus que dans les autres cas. Ce n'est pas pour toutes les infractions sexuelles qu'il y a beaucoup de récidive, mais c'est vrai pour certaines.

La sénatrice Pate : L'une des versions précédentes du projet de loi les incluait, ces infractions, mais elles sont maintenant, pour la plupart, exclues du processus automatique. Il faudrait qu'il y ait un processus de demande pour celles-ci. Dans ce cas, cela changerait-il votre position sur les dispositions de la loi?

M. Roebuck : Oui. Je serais d'accord avec le sénateur Boisvenu pour dire que la demande est utile dans ces circonstances, alors j'appuie effectivement cette approche à plusieurs niveaux. Je comprends les dispositions du projet de loi prévoyant une audience ou un avis lorsqu'il n'y aura pas d'expiration automatique.

La sénatrice Pate : Il a également recommandé le droit fondamental au logement, ce que j'ai trouvé intéressant. Comme vous le savez sans doute, un certain nombre de dispositions relatives aux droits de la personne dans l'ensemble du pays ne protègent pas contre la discrimination fondée sur le casier judiciaire. Iriez-vous plus loin et recommanderiez-vous que cela fasse partie de la législation sur les droits de la personne dans les provinces?

M. Roebuck : Absolument. Le Canada est aux prises avec une crise du logement et de l'itinérance, et il y a tellement de gens qui meurent de surdose ou qui se suicident parce qu'ils ont des problèmes de santé mentale, dans la rue et dans le contexte d'incidents de violence. Il y a tellement de préjudices qui se produisent. Je suis moi-même chercheur dans le domaine de l'itinérance, en particulier auprès des jeunes. Je crois que le droit fondamental au logement est crucial. Beaucoup de gens qui ont un casier judiciaire s'excluent eux-mêmes du processus. Ils ne demandent pas de logement parce qu'ils ne veulent pas vivre un

people who might be homeless. I think that the right to housing is essential.

Senator Dalphond: I know Senator Boisvenu is not here this week. He's in Colorado — one of the parliamentary associations. I think they are visiting NORAD.

Senator Boisvenu had suggested the questions that are taken from his speech about this bill. He has criticized the bill for perhaps condoning and authorizing recidivism. He said:

Why would we eliminate the criminal record of an individual who continues to break the law? If we are lax in passing judgment on a repeat offender, then we are encouraging them to do it again.

Do you share these concerns from the perspective of the victims, especially?

Mr. Roebuck: My concern for victims of crime is really rooted in what research on victimization suggests contributes to continued victimization. I think the bill has a provision in it that if there is continued offending, there wouldn't be automatic expiry and it would revert to that type of hearing that has already been in place. Therefore, I support that aspect of the bill, which I think is in line with what Senator Boisvenu has proposed.

I also recognize that the types of barriers that criminal records introduce for people who haven't reoffended actually increase the likelihood of future offending and more victimization. So that's where I take my position.

Senator Dalphond: About the housing crisis — what you are proposing here is that we make it illegal, for example, to refuse access to housing because of a criminal record —

Mr. Roebuck: Yes.

Senator Dalphond: — irrespective of the expungement, or bargain, or whatever? So you are saying we should make it clear that you cannot use a criminal record to refuse somebody housing.

Mr. Roebuck: In the bill, there is some nice clarity around the human right protection for a person who has had an expiry. I think if a person has had an expiry, there is no reason to be screened out of a housing process, particularly when there are very limited options available to people — especially those of lower incomes. We have seen a move toward more and more criminal record checks coming into the housing process. It's been curbed in some provinces but not all, and it really does introduce barriers for people to actually get off the street, get out of contexts that contribute to victimization and crime and gain stability. So I think it's a significant piece that is important to consider in public safety.

rejet douloureux, surtout les jeunes sans-abri. Je pense que le droit au logement est essentiel.

Le sénateur Dalphond : Je sais que le sénateur Boisvenu n'est pas ici cette semaine. Il est au Colorado... l'une des associations parlementaires. Je pense qu'ils visitent le NORAD.

Le sénateur Boisvenu avait suggéré les questions qui sont tirées de son discours sur ce projet de loi. Il a critiqué le projet de loi en disant qu'il pourrait cautionner et autoriser la récidive. Il a dit :

Au nom de quel principe devrait-on faire disparaître le casier judiciaire d'un individu qui continue à ne pas respecter les lois? Si nous faisons preuve de laxisme lorsque nous jugeons un récidiviste, nous l'incitons à recommencer.

Partagez-vous ces préoccupations, du point de vue des victimes en particulier?

M. Roebuck : Ma préoccupation à l'égard des victimes d'actes criminels repose en fait sur ce qui, d'après la recherche sur la victimisation, contribue à ce qu'elle se perpétue. Je pense que le projet de loi contient une disposition prévoyant qu'il n'y ait pas d'expiration automatique en cas de récidive et le retour au type d'audience qui est déjà en place. Par conséquent, j'appuie cet aspect du projet de loi, qui, à mon avis, concorde avec ce que le sénateur Boisvenu a proposé.

Je reconnais également que les types d'obstacles que le casier judiciaire crée pour les personnes qui ne récidivent pas accroissent en fait la probabilité d'infraction ultérieure et de nouvelle victimisation. C'est donc là-dessus que je fonde ma position.

Le sénateur Dalphond : Au sujet de la crise du logement, ce que vous proposez ici, c'est de rendre illégal, par exemple, le refus d'accès à un logement en raison d'un casier judiciaire...

M. Roebuck : Oui.

Le sénateur Dalphond : ... sans égard à la radiation, à la négociation ou à quoi que ce soit? Vous dites donc que nous devrions préciser clairement qu'on ne peut se servir du casier judiciaire pour refuser un logement à quelqu'un.

M. Roebuck : Dans le projet de loi, il y a une belle clarté concernant la protection des droits fondamentaux pour une personne dont le casier judiciaire est arrivé à échéance. Je pense que, lorsque c'est le cas, il n'y a aucune raison que la personne soit exclue dans le contexte du logement, surtout lorsque les gens ont très peu de choix, en particulier les personnes à faible revenu. De plus en plus de vérifications de casier judiciaire sont effectuées dans le contexte de la location d'un logement. On a pris des mesures à cet égard dans certaines provinces, mais pas dans toutes, et cela crée vraiment des obstacles qui empêchent les gens de sortir de la rue, de sortir de contextes qui contribuent à la victimisation et à la criminalité et de trouver une stabilité. Je

Senator Dalphond: But aren't there some cases where maybe the record would be relevant? For example, in the case of sexual offenders that you don't really want to have in the building where you have families.

Mr. Roebuck: Within the provisions of sexual offender registries, there are some requirements for notifying people who might have children, and I think that within existing mechanisms of law, some of those things can already be addressed. Therefore, there may be permissible circumstances where there is relevance to a specific record in a specific context. But overall, I don't think it should be permissible grounds or a standard practice to be denying people the human right to housing because they have a record.

Senator Klyne: Welcome.

I want to pick up on where Senator Dalphond was but not focus specifically on recidivism. In Senator Boisvenu's second-reading speech of this bill, he referenced the fact that serious criminal acts could potentially be erased from a person's record. He also referenced the fact that the onus would no longer be on the convicted individual to prove they are worthy of having their record erased and instead the onus would be on the parole board to prove they are not worthy of having it erased. That aside is a bit of a marker.

I think that most people have some sympathy or some level of understanding for someone who is convicted of a relatively minor offence — for example a marijuana conviction — wanting to apply for a pardon to have their record erased so they can move on with their lives. However, there is likely less sympathy for the more serious offences, particularly from victims of crime — and there is the victim and then there are co-victims, which could be friends, family and such. In that regard, do you think this bill gives proper consideration to the rights of victims, co-victims and survivors? Specifically, does the suggested timeline to erase a criminal record — either two or five years, depending on the offence — take into account the fact that PTSD and the mental health issues that victims might face can last much longer than these two or five years? In this kind of context, you have cited some recommendations. But do you have any other concerns with the bill and further recommendations you might make?

Mr. Roebuck: I would have a concern in the case of a parole board not having a continued concern about the high risk of offending from a particular person. Likely if there is a way to flag that if they have a history of violence, that would be one of the risk factors already. I do think those need to be considered —

pense donc que c'est un élément qu'il est important de prendre en compte sur le plan de la sécurité publique.

Le sénateur Dalphond : Mais n'y a-t-il pas des cas où le casier judiciaire est pertinent? Par exemple celui des délinquants sexuels qu'il vaut vraiment mieux éviter de loger dans un immeuble où il y a des familles.

M. Roebuck : Les dispositions liées aux registres des délinquants sexuels prévoient un avis obligatoire aux personnes qui ont des enfants, et je crois que les mécanismes juridiques existants permettent déjà de régler certains de ces problèmes. Il peut donc y avoir des circonstances admissibles où un casier précis est pertinent dans un contexte particulier. Mais, dans l'ensemble, je ne pense pas qu'il devrait être permis ou normal de priver les gens du droit fondamental au logement parce qu'ils ont un casier judiciaire.

Le sénateur Klyne : Bienvenue.

J'aimerais revenir sur ce qu'a dit le sénateur Dalphond, mais pas précisément sur la récidive. Dans son discours à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, le sénateur Boisvenu a parlé du fait que des actes criminels graves pourraient être effacés du casier judiciaire d'une personne. Il a aussi mentionné qu'il incomberait non plus à la personne reconnue coupable de prouver qu'elle mérite que son casier soit effacé, mais plutôt à la commission des libérations conditionnelles de prouver qu'elle ne le mérite pas. Cette parenthèse est un peu un point repère.

Je pense que la plupart des gens ont une certaine sympathie ou une certaine compréhension quand quelqu'un qui est condamné pour une infraction relativement mineure — par exemple, une condamnation liée à la marijuana — souhaite faire une demande de réhabilitation afin que son casier judiciaire soit effacé et pour pouvoir tourner la page. Cependant, il y a probablement moins de sympathie pour les infractions graves, en particulier de la part des victimes d'actes criminels... et il y a la victime ainsi que les covictimes, qui peuvent être des amis, des membres de la famille, etc. À cet égard, croyez-vous que le projet de loi tient dûment compte des droits des victimes, des covictimes et des survivants? Plus précisément, le délai proposé pour effacer un casier judiciaire — soit deux ans ou cinq ans, selon l'infraction — tient-il compte du fait que le trouble de stress post-traumatique et les problèmes de santé mentale avec lesquels les victimes peuvent être aux prises durent parfois beaucoup plus longtemps que deux ou cinq ans? Dans ce contexte, vous avez cité des recommandations. Mais avez-vous d'autres préoccupations au sujet du projet de loi et d'autres recommandations à faire?

M. Roebuck : Je m'inquiérais si la commission des libérations conditionnelles cessait de se préoccuper du risque élevé de récidive que présente une personne donnée. S'il y a un moyen de signaler que la personne a des antécédents de violence, ce serait probablement déjà l'un des facteurs de risque. Je pense

that people need to apply and that the same process that's already in effect would continue.

I want to come back to that idea of the victim-centred perspective to say that victims of crime are diverse. Many victims come from positions, particularly where they experience marginalization, and often end up with the impact of criminal records imposed on themselves. Dr. Hannah Scott from Ontario Tech University talks about how we tend to put more focus on violence that happens in public spaces that are single incidents with a stranger, and a lot of our public policy revolves around that. It's actually more common that violence happens within family systems and within relationships where people know each other, and so the impact of the criminal justice system imposes very complex measures. We need to consider the protection rights of victims of crime and their privacy rights as well.

I agree that it's unfortunate that the trauma can continue, and I think the criminal record is not the root. I think we need to make sure we have access to services and supports for victims of crime for a longer term than what is currently available.

Senator Klyne: Thank you.

Senator Batters: Mr. Roebuck, of course, you are the newly appointed federal ombudsman for victims of crime, and you're an important witness for these types of bills because of the perspective you bring by virtue of that position. I ask you these questions, then, in light of that.

This bill, Bill S-212, provides for the clearing of the criminal records of criminals who commit crimes against the person after two or five years. The fact that a repeat offender would appear before a court with a clean criminal record is a revictimization for their previous victims and an injustice for the rights of victims.

Do you think this bill is contrary to the principles of the Canadian Victims Bill of Rights?

Mr. Roebuck: Thank you for that question. I have great respect for your work, and I will, as a point of order, just note that I've been appointed as "ombudsperson" rather than as "ombudsman." I would have just as happily been appointed as "ombudslady," but it's finally adopting more neutral language.

I absolutely share concerns from people who would feel that there's an injustice to somebody coming back into the system, which is why I've continued to say that with a history of repeat

effectivement qu'il faut en tenir compte... que les gens doivent présenter une demande et que le processus déjà en vigueur sera maintenu.

J'aimerais revenir sur l'idée d'une perspective axée sur la victime pour dire qu'il y a une diversité de victimes d'actes criminels. De nombreuses victimes le deviennent dans des situations où elles sont marginalisées, et elles finissent souvent par subir elles-mêmes les conséquences du casier judiciaire. Hannah Scott, de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, parle du fait que nous avons tendance à mettre davantage l'accent sur la violence qui se produit dans les espaces publics et consiste en un incident unique faisant intervenir un étranger, et notre politique publique est en grande partie axée sur cela. En fait, il est plus courant que la violence se produise au sein du système familial et d'une relation, entre des gens qui se connaissent, et l'incidence du système de justice pénale impose donc des mesures très complexes. Nous devons tenir compte du droit à la protection des victimes d'actes criminels ainsi que de leur droit à la vie privée.

Je conviens qu'il est malheureux que le traumatisme puisse se poursuivre, et je pense que le casier judiciaire n'est pas la cause fondamentale. Je pense que nous devons nous assurer d'offrir l'accès à des services et à du soutien pour les victimes d'actes criminels à plus long terme que nous le faisons actuellement.

Le sénateur Klyne : Merci.

La sénatrice Batters : Monsieur Roebuck, vous êtes bien sûr le nouvel ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, et vous êtes un témoin important pour ce genre de projet de loi, en raison du point de vue que vous apportez comme titulaire de ce poste. Je vous pose donc mes questions à la lumière de cela.

Ce projet de loi, le projet de loi S-212, prévoit l'élimination des casiers judiciaires des criminels qui commettent des crimes contre la personne après deux ou cinq ans. Le fait qu'un récidiviste comparaisse devant un tribunal avec un casier judiciaire vierge constitue une revictimisation pour ses victimes antérieures et une injustice sur le plan des droits des victimes.

Croyez-vous que le projet de loi va à l'encontre des principes de la Charte canadienne des droits des victimes?

M. Roebuck : Je vous remercie de cette question. J'ai beaucoup de respect pour votre travail et j'invoquerai le Règlement simplement pour signaler que, en anglais, mon titre est « ombudsperson » plutôt que « ombudsman ». J'aurais porté le titre d'« ombudslady » avec autant de bonheur, mais nous adoptons enfin un langage plus neutre.

Je partage tout à fait les préoccupations des gens qui estiment qu'il y a une injustice liée au fait que quelqu'un réintègre le système, et c'est pourquoi je continue de dire que, lorsqu'il y a

offending, I think there needs to be vetting of that process. It shouldn't be automatic, particularly with violent crimes.

I do think that's an important protection consideration for victims of crime and that it shouldn't be automatic. I don't think that this bill proposes anything that's more punitive or less punitive when it comes to those types of cases, but I've had fairly limited time, I'd say, to study the bill.

Senator Batters: Well, if you wouldn't mind, then, following this appearance, taking a little bit more time and particularly looking at that part of it to see what your perspective is on dealing with the Canadian Victims Bill of Rights.

As well, what you were saying about diverse Canadians and that sort of thing, of course, there are many occasions where diverse Canadians are often the victims, particularly in family situations, and, unrelated, they could very well be victims who have no criminal record and be simply the victims of crime. Yes, there are occasions where they might also be offenders, but I would venture a guess that many more people are only victims.

With that in mind, the criminal record law excludes from any suspension of record crimes listed in Schedule 1, which largely concerns serious sexual crimes committed against children. With this bill, sexual predators and traffickers could benefit from an automatic expiration of their criminal records.

What would your opinion be about the reaction of groups of victims of sexual assault and exploitation that you work with, if this bill were adopted?

Mr. Roebuck: I strongly support not allowing automatic expiration for Schedule 1 offences that would include sexual offences against children. I think those protection rights are so important, particularly for people who are vulnerable.

I think your point about victimization within communities that might be marginalized or racialized is really well founded, because we often talk about it like a criminalization problem without even considering the impact of victimization within these communities.

I think what we're hearing is that a lot of that impact on victims is also hidden. We spoke recently with a professor who conducts research with Black women who experience partner violence and who talked about being afraid to call the police for support because of the fear of lethal violence.

des antécédents de récidive, je pense qu'il faut superviser le processus. Ce ne devrait pas être automatique, surtout dans le cas des crimes violents.

Je pense que c'est une considération importante pour la protection des victimes d'actes criminels et que ce ne devrait pas être automatique. Je ne pense pas que le projet de loi propose quoi que ce soit plus ou moins punitif qu'avant dans ce genre de cas, mais je dirais que j'ai eu peu de temps pour l'étudier.

La sénatrice Batters : Eh bien, dans ce cas, si vous le voulez bien, à la suite de votre comparution, prenez un peu plus de temps et examinez en particulier cette partie pour savoir ce que vous en pensez par rapport à la Charte canadienne des droits des victimes.

De plus, ce que vous avez dit au sujet de la diversité des Canadiens et de ce genre de choses... bien sûr, il y a de nombreuses occasions où une diversité de Canadiens sont les victimes, particulièrement dans des situations familiales, et, même si cela n'est pas lié, elles pourraient très bien être des victimes qui n'ont pas de casier judiciaire et être simplement des victimes d'actes criminels. Oui, il y a des occasions où ce sont aussi des délinquants, mais je dirais que beaucoup plus de gens ne sont que des victimes.

Dans cette optique, la Loi sur le casier judiciaire exclut de toute suspension du casier judiciaire les crimes visés à l'annexe 1, qui concerne en grande partie les crimes sexuels graves commis contre des enfants. Le projet de loi permettrait aux prédateurs sexuels et aux trafiquants de bénéficier d'une expiration automatique de leur casier judiciaire.

Quelle serait selon vous la réaction des groupes de victimes d'agression et d'exploitation sexuelles avec lesquels vous travaillez, si le projet de loi était adopté?

M. Roebuck : J'appuie fortement l'idée de ne pas permettre l'expiration automatique pour les infractions visées à l'annexe 1, ce qui inclut les infractions sexuelles contre les enfants. Je pense que ces droits à la protection sont très importants, surtout pour les personnes vulnérables.

Je pense que votre argument au sujet de la victimisation au sein des communautés marginalisées ou racisées est vraiment fondé, parce que nous en parlons souvent comme d'un problème de criminalisation sans même tenir compte des répercussions de la victimisation au sein de ces communautés.

Je pense que ce que nous entendons, c'est qu'une grande partie des répercussions sur les victimes est également cachée. Nous nous sommes entretenus récemment avec un professeur qui mène des recherches auprès de femmes noires qui vivent de la violence conjugale et qui ont dit avoir peur d'appeler la police pour obtenir de l'aide par crainte de violence mortelle.

There are a lot of barriers that are actually connected to the way the justice system functions that impact even access to justice for victims of crime, and I think those concerns are often not in the forefront when we have these conversations.

As ombudsperson, I feel that responsibility to bring forward some of those types of issues when some of the other concerns might be easier to identify.

Senator Batters: Thank you.

Senator Jaffer: Thank you very much for being here today.

The question of homelessness was brought up. I'm from Vancouver, and it's a very big issue that we are handling in Vancouver. Housing is very limited.

Would you also work with the provincial bodies to change the code so that discrimination for housing is not — because housing is a provincial issue? You agree that you would also have to work with the provincial governments to change the code so that — national wouldn't make the difference. It's provincial. Would you agree with that?

Mr. Roebuck: Housing is a really interesting policy area that cuts across all three levels of government. There are roles in the federal government, like the Federal Housing Advocate or the Canadian Human Rights Commission, which affirmed the housing advocate's report on recognizing housing as a human right in 2021.

I think there can be leadership from the federal government but that we have to respect the jurisdiction of provinces and how they continue to administer and bring those things into their own legislative frameworks.

Senator Jaffer: But you would agree there is a role for you to speak to the Human Rights Commissions, provincially as well, especially on homelessness?

Mr. Roebuck: My mandate is with federal issues —

Senator Jaffer: I know, victims.

Mr. Roebuck: — but yes, we certainly network and collaborate with colleagues at the provincial level and share information and perspectives while respecting the autonomy of those bodies to make their own decisions.

Senator Jaffer: I know you've been at your job for a short time, so it might be unfair that I ask this question of you. It has been my experience that often people who end up in prison are not very literate. These application forms are sometimes very

Il y a beaucoup d'obstacles qui sont en fait liés au fonctionnement du système de justice et qui ont une incidence même sur l'accès à la justice pour les victimes d'actes criminels, et je pense que ces préoccupations ne sont souvent pas au premier plan lorsque nous avons ce genre de conversation.

En tant qu'ombudsman, j'estime qu'il est de ma responsabilité de soulever certaines de ces questions, certaines des autres préoccupations étant plus faciles à cerner.

La sénatrice Batters : Merci.

La sénatrice Jaffer : Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

La question de l'itinérance a été soulevée. Je viens de Vancouver, et c'est un problème très important que nous tâchons de régler à Vancouver. Il n'y a vraiment pas beaucoup de logements.

Collaboreriez-vous également avec les organismes provinciaux pour modifier le code afin que la discrimination en matière de logement ne soit pas... parce que le logement est de compétence provinciale? Vous êtes d'accord pour dire qu'il faudrait aussi travailler avec les gouvernements provinciaux pour modifier le code de façon à ce que... national ne changerait rien. C'est provincial. Êtes-vous d'accord?

M. Roebuck : Le logement est un domaine de politique très intéressant qui touche les trois ordres de gouvernement. Il y a des rôles au sein du gouvernement fédéral, comme le défenseur fédéral du logement et la Commission canadienne des droits de la personne, qui a confirmé le rapport du défenseur du logement sur la reconnaissance du logement comme un droit fondamental en 2021.

Je pense que le gouvernement fédéral peut faire preuve de leadership, mais que nous devons respecter la compétence des provinces et la façon dont elles continuent d'administrer ces choses et de les intégrer à leurs propres cadres législatifs.

La sénatrice Jaffer : Mais êtes-vous d'accord pour dire que vous avez un rôle à jouer en parlant aux commissions des droits de la personne des provinces, surtout en ce qui concerne l'itinérance?

M. Roebuck : Mon mandat touche les questions fédérales...

La sénatrice Jaffer : Je sais, les victimes.

M. Roebuck : ... mais oui, nous établissons des réseaux et collaborons avec nos collègues des provinces pour échanger de l'information et des points de vue, tout en respectant l'autonomie de ces organismes dans la prise de décisions.

La sénatrice Jaffer : Je sais que vous occupez votre poste depuis peu, alors il est peut-être injuste que je vous pose cette question. D'après mon expérience, les gens qui se retrouvent en prison ne sont pas très alphabétisés. Les formulaires de demande

difficult to fill out, as I've heard from people, and so they just leave it. Then they end up with not being able to get a proper job, not being able to get proper housing, and it's a vicious circle.

Would you agree that it would help recidivism if Senator Pate's bill were accepted, subject to what you have already said about violence?

Mr. Roebuck: I do. I think that the same conditions of exclusion and marginalization that are reinforced by criminal records also introduce the barriers to apply for a suspension or a pardon at the current moment. I don't think that if it was easy that we would have 4 million Canadians with criminal records, and the impact is significant on Canadian society.

Senator Jaffer: And, of course, the backlog, as well. There's a big backlog, and that just doesn't help.

Given the associated costs with the current system of record suspension, there's been discussion on how a no-cost approach could be beneficial for society in terms of reintegration for a person who has been convicted of an offence. In your opinion, would this bill help to lower recidivism rates?

Mr. Roebuck: I think it would have to be evaluated. I think if we look at the body of research on criminal justice that it would suggest that reducing those risk factors would reduce not just the recidivism of people who have previously offended but the actual structural risk factors that produce victimization within society.

Senator Jaffer: Thank you.

Senator Clement: I want to speak to Senator Jaffer's point and then lean into something you said earlier to Senator Klyne.

I'm not a criminal defence lawyer; I'm a poverty law lawyer. I still work part time at the legal clinic in Cornwall. I have many times over the years gone through the application process for clients. It is incredibly complicated, and the reason a lot of my poor clients with literacy issues don't deal with it is because they just can't grapple with the extent of the work that it takes to go through that.

They also, at times, have become victims of these predatory companies that say they will assist and then charge on top of the pardon application fee that is paid to the government. Sometimes, by the time they come to me, they're just in a mess of debt in addition to literacy and poverty. And they're getting social assistance, and social assistance is saying, "Go and get a job." They want to get a job. When they're on social assistance, they're very poorly treated. People who say people want to be on social assistance, no way. It's not a great life because you're not

en question sont parfois très difficiles à remplir, d'après ce que des gens m'ont dit, alors ils laissent tomber. Ils finissent par ne pas pouvoir obtenir un bon emploi, ne pas pouvoir obtenir un logement convenable, et c'est un cercle vicieux.

Seriez-vous d'accord pour dire que la récidive diminuerait si le projet de loi de la sénatrice Pate était accepté, sous réserve de ce que vous avez déjà dit au sujet de la violence?

M. Roebuck : Oui. Je pense que les conditions d'exclusion et de marginalisation qui sont renforcées par les casiers judiciaires créent également des obstacles à la demande de suspension ou de réhabilitation à l'heure actuelle. Si c'était facile, je ne pense pas que quatre millions de Canadiens auraient un casier judiciaire, et l'incidence sur la société canadienne est importante.

La sénatrice Jaffer : Et, bien sûr, l'arriéré aussi. Il y a un gros arriéré, et cela n'aide tout simplement pas.

Étant donné les coûts associés au système actuel de suspension de casier judiciaire, on parle du fait qu'une approche sans frais pourrait être avantageuse pour la société en ce qui concerne la réinsertion d'une personne qui a été reconnue coupable d'une infraction. À votre avis, le projet de loi contribuerait-il à réduire les taux de récidive?

M. Roebuck : Je pense que c'est à évaluer. Je pense que si nous prenons l'ensemble de la recherche sur la justice pénale, elle donne à penser que la réduction de ces facteurs de risque réduirait non seulement la récidive chez les personnes qui ont déjà commis une infraction, mais aussi les facteurs de risque structurels à l'origine de la victimisation dans la société.

La sénatrice Jaffer : Merci.

La sénatrice Clement : Je veux parler du point soulevé par la sénatrice Jaffer, puis revenir sur quelque chose que vous avez dit plus tôt au sénateur Klyne.

Je ne suis pas criminaliste; je suis avocate en droit des pauvres. Je travaille encore à temps partiel à la clinique d'aide juridique de Cornwall. Au fil des ans, j'ai souvent suivi le processus de demande pour des clients. Il est incroyablement compliqué, et la raison pour laquelle bon nombre de mes clients pauvres peu alphabétisés ne le suivent pas, c'est simplement qu'ils ne peuvent pas faire tout le travail qu'il faut faire pour passer à travers.

De plus, ils sont parfois victimes d'entreprises prédatrices qui prétendent les aider, puis exigent des frais, en plus des frais de demande de réhabilitation payés au gouvernement. Parfois, lorsqu'ils viennent me voir, ils sont enlisés dans les dettes, en plus d'être peu alphabétisés et pauvres. Et ils reçoivent de l'aide sociale, et l'aide sociale leur dit : « Allez vous trouver un emploi. » Ils veulent trouver un emploi. Lorsqu'ils touchent l'aide sociale, ils sont très mal traités. Les gens qui disent qu'il y en a qui veulent vivre de l'aide sociale se trompent lourdement.

treated well. Most of the clients I've had have come because they are really desperate to get a job and they need that pardon application. I've been through that process many times, so I'm supportive. I will say that over and over again.

I want you to lean into what you do in your role, and I'm trying to understand it. Victims have been let down by the system over and over again, so when they see legislation like this, they're not really into it. It's very complicated to have nuanced conversations with Canadians. People have so much on the go, and we're not always good at communicating clearly.

In your position representing victims and the victim community, how do you have these nuanced conversations? I know you're new in the role and you do research and you're supportive, to a certain extent, but there are many people in the community that you represent who are not going to be supportive and will never be supportive. How do you have that conversation? How do you consult with victims? If you could lean into that.

If you could also speak to the 4 million Canadians who have records and then you said a number. I think it was 10,000. If you could lean into that disparity between the number of people who have records and the number of people who have actually gone through the application and pardon process.

Mr. Roebuck: Thank you. A lot of great issues there. Maybe I'll mention the last one because it's the easiest. Of the 4 million criminal records in 2020-21, the Parole Board received fewer than 10,000 applications for record suspensions or pardons because both are still in play. It speaks to the accessibility of the process, the understanding of the process and the barriers that do exist for people with records.

As I said at the very beginning of my statement, it's difficult to fairly represent the voices of victims and survivors. I've been listening to victims and survivors throughout my career in many different contexts, and it's challenging because the interests of some often conflict with the interests of others. Particularly what often happens is that people who are caught in the more marginalized context where they experience victimization tend to be excluded when we talk about victims of crime, and the dual impact of victimization and the criminalization that also affects them somehow disappears.

Many victims have a family member who is in the justice system, and they're trying to get information on the well-being of their family member and also trying to heal. These complexities are there for partner violence. It's so important that

Ce n'est pas une belle vie parce qu'on n'est pas bien traité. La plupart de mes clients sont venus parce qu'ils voulaient désespérément trouver un emploi et qu'ils avaient besoin d'une demande de réhabilitation. J'ai suivi ce processus de nombreuses fois, alors je suis en faveur. Je le répéterai constamment.

Je veux que vous vous penchiez sur ce que vous faites dans le cadre de votre rôle, et j'essaie de comprendre. Les victimes ont été laissées pour compte par le système à maintes reprises, alors, lorsqu'elles voient une loi comme celle-ci, elles ne s'y intéressent pas vraiment. Il est très compliqué d'avoir des conversations nuancées avec les Canadiens. Les gens ont tellement d'activités en cours, et nous ne sommes pas toujours bons pour communiquer clairement.

Dans le cadre de votre poste de représentant des victimes et du milieu des victimes, comment tenez-vous ces conversations nuancées? Je sais que vous exercez ce rôle depuis peu, que vous faites de la recherche et que vous offrez un certain soutien, mais il y a beaucoup de gens dans le milieu que vous représentez qui ne vous appuieront pas et qui ne le feront jamais. Comment tenez-vous cette conversation? Comment consultez-vous les victimes? Si vous pouviez vous pencher là-dessus.

Si vous pouviez aussi parler des 4 millions de Canadiens qui ont un casier... puis vous avez donné un chiffre. Je crois que c'était 10 000. Si vous pouviez vous pencher sur cette disparité entre le nombre de personnes qui ont un casier et de celles qui sont passées par le processus de demande et de pardon.

M. Roebuck : Je vous remercie. Il y a là beaucoup de questions importantes. Je vais peut-être mentionner la dernière, parce que c'est la plus facile. Des 4 millions de casiers judiciaires en 2020-2021, la Commission des libérations conditionnelles a reçu moins de 10 000 demandes de suspension du casier ou de pardon parce que les deux sont toujours en jeu. Ces chiffres témoignent de l'accessibilité et de la compréhension du processus et des obstacles qui existent pour les gens qui ont un casier.

Comme je l'ai dit au tout début de ma déclaration, il est difficile de représenter équitablement la voix des victimes et des survivants. Je les ai écoutés tout au long de ma carrière dans de nombreux contextes différents, et c'est difficile parce que les intérêts de certains entrent souvent en conflit avec ceux d'autres. Plus particulièrement, ce qui arrive souvent, c'est que les gens qui sont pris dans le contexte plus marginalisé où ils vivent de la victimisation ont tendance à être exclus lorsqu'il est question des victimes d'actes criminels, et le double effet de la victimisation et de la criminalisation qui les touche aussi disparaît on ne sait trop comment.

De nombreuses victimes ont un membre de leur famille qui est dans le système de justice, et elles essaient d'obtenir de l'information sur son bien-être et aussi de guérir. Ces complexités existent dans le cas de la violence entre partenaires

people be protected and that they feel like the government cares. These issues are complex.

In the end, I'm actually supporting, I think, what the majority of Canadians would feel that when there's serious offending, repeat offending or sexual violence against children, this needs to be vetted. It shouldn't be automatic. That's actually what we're already doing, and I support that.

In cases with lower-level offending that clearly has systemic racism embedded within it, I think Canadians can also support the need for action on that. I do understand that it's difficult. It's painful for people because the criminal record is an extension of what has happened to the person, and the state often doesn't consider the impacts that continue for people who experience violence or victimization, so it's difficult.

Senator Clement: Merci.

The Chair: I have one or two questions, Mr. Roebuck, if I may. They mostly relate to the motivation for the maintenance of criminal records in the first place, what they achieve, whom they help and the like. You might reflect a little bit on that, but I also want to zero in on the recidivism side of the equation.

Years ago, when I worked in a justice ministry, the general understanding with respect to young offender offending was that 75% of young offenders never reoffended. It wasn't as though we needed to keep track of them, for the most part. I don't know what the story is here.

My question on recidivism, do we have a good sense — I think I may ask Senator Pate when she testifies to this question as well. Do we have a good sense of the recidivism patterns of offenders? Five years out, for example, is it a non-issue and we rarely see reoffending? Do you have information along those lines, or does your office deal with that? Do you have research on that?

Mr. Roebuck: We've looked at some of that data. I think the common tracking is within a two-year window. There are fewer studies looking at the longer trajectory. Certainly, there's research around the world that has explored that.

I think for people who have more and more time without offending, the likelihood of recidivism does decrease. I think it's scientifically supported that when people can demonstrate

intimes. Il est très important que les gens soient protégés et qu'ils aient l'impression que le gouvernement se soucie d'eux. Ces enjeux sont complexes.

En fin de compte, je crois que j'appuie ce que la majorité des Canadiens estiment que lorsqu'il y a des infractions graves, des récidives ou de la violence sexuelle contre des enfants, ces dossiers doivent être examinés. La suspension ne devrait pas être automatique. C'est ce que nous faisons déjà, et j'y suis favorable.

Dans le cas des infractions de moindre gravité qui comportent clairement du racisme systémique, je pense que les Canadiens peuvent également appuyer la nécessité d'agir à cet égard. Je comprends que c'est difficile. C'est douloureux pour les gens parce que le casier judiciaire est le prolongement de ce qui est arrivé à la personne, et l'État ne tient souvent pas compte des répercussions qui se poursuivent pour les personnes qui sont victimes de violence ou qui vivent de la victimisation, alors c'est difficile.

La sénatrice Clement : Merci.

Le président : J'ai une ou deux questions à vous poser, monsieur Roebuck, si vous me le permettez. Elles portent principalement sur ce qui motive le maintien d'un casier judiciaire, sur ce qu'ils accomplissent, sur qui ils aident et sur des choses du genre. Vous pourriez peut-être y réfléchir un peu, mais je voudrais aussi me concentrer sur l'aspect récidive de l'équation.

Il y a des années, lorsque je travaillais au ministère de la Justice, on s'entendait généralement sur le fait que 75 % des jeunes contrevenants ne récidivaient jamais. Ce n'était pas comme si nous devions en faire le suivi, pour la plupart. Je ne sais pas ce qu'il en est.

Ma question sur la récidive : avons-nous une bonne idée... Je pense que je la poserai peut-être aussi à la sénatrice Pate lorsqu'elle témoignera sur cette question. Avons-nous une bonne idée des tendances relatives à la récidive des délinquants? Après cinq ans, par exemple, est-ce que ce n'est pas problématique et qu'il y a rarement des récidives? Avez-vous des renseignements à ce sujet, ou bien votre bureau s'occupe-t-il de cette question? Disposez-vous de recherches à ce sujet?

M. Roebuck : Nous avons examiné certaines de ces données. Je pense que le suivi commun se fait au cours d'une période de deux ans. Il y a moins d'études sur la trajectoire à long terme. Il existe certainement dans le monde des recherches qui ont étudié cette question.

Selon moi, dans le cas des personnes qui passent de plus en plus de temps sans commettre d'infraction, la probabilité de récidive diminue. Je crois qu'il est prouvé scientifiquement que,

they have not been offending, there's much less likelihood of victimization.

Some types of offences, like sexual violence against children that are outside of the family, particularly with young boys as victims, might have a higher recidivism rate, but that's different than if we apply that type of thinking to sex offenders en masse because there's such a difference.

There are particular types of victimization with higher long-term recidivism or recidivism that actually could increase later, down the road, that won't be captured early on, which is why we've made the recommendation for careful consideration of Schedule 1 offences and the repeat violent offences.

We're not opposed to criminal records. We believe it's a helpful tool to protect Canadians and victims of crime, but when they're no longer required and when they introduce barriers for people and produce conditions that create more victimization, then that's where we want to take a stand.

The Chair: Thank you.

Senator Pate: Thank you very much for your very nuanced responses to many of the questions that have been raised.

I'd like to come back to the issue raised in terms of conviction for sexual assault. We just dealt with a bill before this talking about intimate partner violence. One of the challenges that a number of us who worked in this area have — I know you have as well for many years — is that violence against women and children historically has not been taken very seriously, particularly when it happens in the home. Yet the response post facto, once tragedies happen, is to try and then piecemeal figure out how to fix that system without interrogating how we haven't set up the social, economic and health supports, including housing, which you mentioned in the first place.

I'm curious whether you have done any research or you know of research that might assist the committee with respect to those figures when it's been some time since — I still work with women and families who are escaping violence, but it's been some time since I've worked with men who have been convicted of sexual assault. At the time, the majority of those who were in prison — the number who were charged was minimal. The number convicted was even fewer. The number who went to prison was even fewer. When I'd go into the prisons, the majority there for sexual offences who hadn't been traded away were Black and Indigenous men.

lorsque les gens peuvent démontrer qu'ils ne commettent pas d'infractions, la probabilité de victimisation est beaucoup moins grande.

Certains types d'infractions, comme la violence sexuelle contre des enfants qui ne font pas partie de la famille, surtout lorsque les victimes sont de jeunes garçons, peuvent être associés à un taux de récidive plus élevé, mais c'est différent si nous appliquons ce genre de raisonnement à l'ensemble des délinquants sexuels, parce que l'écart est si important.

Certains types particuliers de victimisation sont associés à un taux de récidive à long terme plus élevé qui pourrait en fait augmenter plus tard, dans l'avenir, et ce risque n'est pas décelé rapidement; c'est pourquoi nous avons recommandé un examen attentif des infractions visées à l'annexe 1 et des infractions violentes avec récidive.

Nous ne nous opposons pas aux casiers judiciaires. Nous croyons qu'il s'agit d'un outil utile pour ce qui est de protéger les Canadiens et les victimes d'actes criminels, mais, lorsqu'ils ne sont plus nécessaires et qu'ils créent des obstacles pour les gens et des conditions qui suscitent davantage de victimisation, c'est à cet égard que nous voulons prendre position.

Le président : Merci.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup de vos réponses très nuancées à bon nombre des questions qui ont été soulevées.

Je voudrais revenir sur la question de la condamnation pour agression sexuelle. Nous venons d'étudier un projet de loi, avant celui-ci, qui portait sur la violence entre partenaires intimes. L'une des difficultés que connaissent plusieurs d'entre nous qui avons travaillé dans ce domaine — je sais que vous l'avez fait, vous aussi, pendant de nombreuses années — tient au fait que la violence faite aux femmes et aux enfants n'a jamais été prise très au sérieux, surtout lorsqu'elle a lieu à la maison. Pourtant, on réagit a posteriori, une fois que des tragédies se produisent, en tentant au coup par coup de trouver une façon de réparer le système, sans se demander pourquoi nous n'avons pas mis en place les mesures de soutien sociales, économiques et sanitaires, y compris le logement, dont vous avez parlé au départ.

Je suis curieuse de savoir si vous avez fait des recherches ou si vous en connaissez qui pourraient aider le Comité en ce qui concerne ces chiffres, alors que cela fait un certain temps que... je travaille encore auprès des femmes et des familles qui fuient la violence, mais cela fait un certain temps que je n'ai pas travaillé auprès d'hommes qui ont été reconnus coupables d'agression sexuelle. À l'époque, la majorité des personnes incarcérées... le nombre de personnes qui faisaient l'objet d'accusations était minime. Le nombre de celles reconnues coupables était encore moins élevé. Le nombre de personnes incarcérées l'était encore moins. Lorsque je me rendais dans les prisons, la majorité des délinquants sexuels qui n'avaient pas fait l'objet d'un échange étaient des Noirs et des Autochtones.

If you have data different from that, I think it would be extremely helpful for the committee, because that information helps to pinpoint the biases of the system that, in part, this legislation is trying to alleviate, which is that we know that there are many more people who engage in predatory behaviour who are not reported, for some of the reasons we've already heard about. If they are reported, charges aren't laid. If charges are laid, they may be traded or pleaded away. So it's a very small number that ends up in prison. Nevertheless, we have included that group as a group to be excluded.

Could you shed any more light on what information you have or any work that's being done to try to figure out how to more seriously address this issue in a way that will actually keep people safe, not just — if you'll pardon my language — be performative and look like we're doing something to address the issue?

Mr. Roebuck: Yes, effective prevention is often a mix of early structural work and design interventions and reactive work that tries to dismantle ongoing problems. I think that this piece is part of that dismantling, because if we know that a particular population is overly criminalized, then the criminal records also reflect that systemic bias in terms of who in Canada has those records.

In the earlier process, I think we have work to do on social conditions and education and employment and those types of things that can actually create stability. There are very few programs that are evidence-based and evaluated to reduce partner violence. One of them that's being used in schools is called "The Fourth R," which teaches healthy relationships and conflict resolution in high schools, around Grade 9. It's integrated in the health curriculum. It talks about how to communicate assertively rather than aggressively or passively. I think we need more investment in programs that are working on these healthy relationships.

It's also important to recognize that everyone has the potential to experience partner violence and unhealthy relationships, so finding ways to acknowledge the experiences of 2SLGBTQ people who experience violence — that's also visible, and there are places to get help. All of that matters.

There's work to do on prevention, and there's some interesting stuff happening at the education level in schools.

Senator Pate: The last that I knew of, well, one of the few recidivism or criminal record studies that I know of was done in 1990 in Alberta by Mr. Justice Cozzi. At that time, if I remember

Si vous avez des données différentes de celles-là, je pense qu'elles seraient extrêmement utiles au Comité, parce que ces renseignements nous aident à cerner les distorsions du système que ce projet de loi vise en partie à atténuer, c'est-à-dire que nous savons qu'il y a beaucoup plus de gens qui se livrent à des comportements de prédation qui ne sont pas signalés, pour certaines des raisons dont nous avons déjà entendu parler. S'ils sont signalés, aucune accusation n'est portée. Si des accusations sont portées, celles-ci peuvent être retirées en échange de quelque chose ou faire l'objet d'une négociation. C'est donc un très petit nombre qui se retrouve derrière les barreaux. Néanmoins, nous avons inclus ce groupe parmi ceux à exclure.

Pourriez-vous nous éclairer davantage quant aux renseignements que vous avez ou à tout travail qui est effectué pour tenter de trouver une façon de s'attaquer plus sérieusement à ce problème d'une manière qui protégera vraiment les gens, pas seulement — pardonnez-moi l'expression — prendre des mesures symboliques et avoir l'air de faire quelque chose pour régler le problème?

M. Roebuck : Oui, une prévention efficace est souvent une combinaison de travaux structuraux et d'interventions de conception précoces ainsi que de travaux réactifs qui visent à tenter de résoudre les problèmes persistants. Je pense que cet élément fait partie de cette résolution, parce que, si nous savons qu'une population donnée est excessivement criminalisée, alors le casier judiciaire reflète également cette distorsion systémique en ce qui concerne la question de savoir qui au Canada en a un.

Selon moi, dès le début du processus, nous avons du travail à faire sur les conditions sociales, l'éducation et l'emploi et ce genre de choses qui peuvent créer de la stabilité. Très peu de programmes fondés sur des données probantes et évalués visent à réduire la violence entre partenaires intimes. Dans le cadre de l'un d'entre eux, qui est utilisé dans les écoles, qui s'appelle « The Fourth R » — le Quatrième R —, on enseigne les relations saines et la résolution de conflits dans les écoles secondaires, vers la 9^e année. Il est intégré au programme d'études en santé. On y parle de la façon de communiquer avec assurance plutôt que de façon agressive ou passive. Je pense qu'il faut investir davantage dans les programmes qui favorisent ces relations saines.

Il importe également de reconnaître que tout le monde a le potentiel de vivre de la violence entre partenaires intimes et des relations malsaines, alors il est important de trouver des façons de reconnaître les expériences des personnes LGBTQ2S qui subissent de la violence... c'est également visible, et il y a des endroits où obtenir de l'aide. Tous ces éléments sont importants.

Il y a du travail à faire en matière de prévention, et il se fait des choses intéressantes au niveau de l'éducation dans les écoles.

La sénatrice Pate : La dernière dont j'ai eu connaissance, c'est-à-dire l'une des rares études à porter sur la récidive ou sur le casier judiciaire dont je suis au courant, a été réalisée en 1990,

correctly, the number was 90% of Indigenous men, by the time they reach the age of 30, had criminal records. Do you know of any other studies like this that have been done? It's the only one that I know of. We have done a literature search, but I don't know of any others that have been done or are more recent.

Mr. Roebuck: If I think of some data around the same time, there were communities where Indigenous boys were more likely to be incarcerated than to graduate from high school. What we have seen in recent federal correctional statistics would be that we still have higher recidivism rates within those populations because of structural factors, but I think the overall recidivism rates, if I can recall from having reviewed that last night, would be somewhere between 25% and 35%. It could be lower, but it wouldn't be as high as that.

I don't know. I can't speak to the number overall that would have a record, but I think it's substantial.

Senator Pate: The last information that I have — and we've asked for updated information from the Parole Board — is that those released on federal parole for violent offences, the number who recommit violent offences is less than half of 1%. Do you have any other data besides that? We have asked for updated, but that's the most recent data we have.

Mr. Roebuck: I don't, but I am interested in that. As well, Canada hasn't always done well with race-based data, and it's so essential to understanding systemic issues. We'll be requesting more race-based data around victimization from Statistics Canada in the coming weeks. I think those should be considered as well in the correctional statistics.

Senator Pate: Finally, last week you may have seen that Radio-Canada's "La Fracture" did an exposé of some of the types of companies that Senator Clement spoke about in terms of literally shakedowns of people to get support to apply for record suspension, pardon or — there are four different types, as you know now, as I'm sure you're aware, of record issues that the Parole Board has to deal with. One of the challenges is that people are being victimized through that process. They're being encouraged to come, pay money, and the services all then direct the people — basically give them a checklist of things they have to do and make them do their own work anyway. Have any of those people complained to the victim ombudsman's office? Do you know?

en Alberta, par le juge Cozzi. À cette époque, si je me souviens bien, 90 % des hommes autochtones avaient un casier judiciaire lorsqu'ils atteignaient l'âge de 30 ans. Connaissez-vous d'autres études de ce genre qui ont été faites? C'est la seule que je connaisse. Nous avons effectué une recherche documentaire, mais je ne connais pas d'autres études qui aient été réalisées ou qui soient plus récentes.

M. Roebuck : Si je me fie à certaines données recueillies à peu près à la même époque, il y avait des collectivités où les garçons autochtones étaient plus susceptibles d'être incarcérés que d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. Ce que nous avons constaté dans les récentes statistiques correctionnelles fédérales, c'est que les taux de récidive sont toujours plus élevés au sein de ces populations en raison de facteurs structurels, mais je pense que les taux de récidive globaux, si je me souviens bien de l'avoir examiné hier soir, se situeraient entre 25 et 35 %. Ils sont peut-être inférieurs, mais ils ne sont pas aussi élevés que cela.

Je ne sais pas. Je ne peux pas vous dire combien il y en a en tout qui ont un casier, mais je pense que c'est un nombre considérable.

La sénatrice Pate : Selon la dernière information dont je dispose — et nous avons demandé des renseignements à jour à la Commission des libérations conditionnelles —, les contrevenants en liberté conditionnelle sous responsabilité fédérale ayant commis des infractions avec violence comptent pour moins de la moitié de 1 %. Avez-vous d'autres données à ce sujet? Nous avons demandé une mise à jour, mais ce sont les données les plus récentes dont nous disposons.

M. Roebuck : Non, mais ce sujet m'intéresse. En outre, le Canada ne s'est pas toujours bien débrouillé avec les données fondées sur la race, et elles sont essentielles pour comprendre les problèmes systémiques. Au cours des prochaines semaines, nous demanderons à Statistique Canada de nous fournir davantage de données fondées sur la race concernant la victimisation. Je pense qu'il faudrait en tenir compte également dans les statistiques correctionnelles.

La sénatrice Pate : Enfin, la semaine dernière, vous avez peut-être vu que l'émission *La Fracture* de Radio-Canada a exposé certains des types d'entreprises dont la sénatrice Clement a parlé concernant le fait d'extorquer littéralement des gens qui souhaitent obtenir du soutien pour présenter une demande de suspension du casier judiciaire, de pardon ou... il y a quatre types différents, comme vous le savez sans doute, de problèmes liés au casier dont la Commission des libérations conditionnelles doit s'occuper. L'un des problèmes, c'est que des gens sont victimisés dans le cadre de ce processus. On les encourage à venir, à payer de l'argent et tous les services orientent ensuite les gens... on leur donne essentiellement une liste de choses à faire et on les oblige à faire leur propre travail de toute manière. Est-

Mr. Roebuck: Yes. We have an active complaint right now on that issue. Specific to non-conviction records, so somebody who is wrongfully accused in a very clear wrongful accusation scenario, who is found not guilty in court but continues to have ramifications on their record and is being caught with one of these agencies that is going back and forth trying to get this non-conviction information but maybe isn't well positioned to do it. It's an important area to consider, and that — I'd like to highlight that non-conviction records in terms of the rights of Canadians who have not been convicted.

Senator Pate: Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Roebuck. That concludes the questions from senators today. I want to thank you once again for attending and attending in an even more timely way at our request. That's much appreciated. I don't know whether, when you applied for this position, one of the requirements of the job was weekly visits with our committee, but it's starting to feel like that.

Once again, thanks very much for appearing. We appreciate the advice you provided to us today.

That concludes our deliberations today. We will continue with the consideration of this bill next week, at our next meeting. Thank you, senators, for attending.

(The committee adjourned.)

ce que certaines de ces personnes se sont plaintes au bureau de l'ombudsman des victimes? Le savez-vous?

M. Roebuck : Oui. Nous avons actuellement une plainte active à ce sujet. En ce qui concerne les dossiers de non-condamnation précisément, donc une personne qui est accusée à tort dans une situation très évidente d'accusation injustifiée, qui est déclarée non coupable par un tribunal, mais qui continue d'avoir des répercussions sur son casier et qui se fait prendre par l'un de ces organismes qui va et vient pour tenter d'obtenir cette information sur la non-condamnation, mais qui n'est peut-être pas bien placé pour le faire... C'est un aspect important à prendre en considération, et je voudrais souligner que les dossiers de non-condamnation concernent les droits de Canadiens qui n'ont pas été déclarés coupables.

La sénatrice Pate : Je vous remercie.

Le président : Merci, monsieur Roebuck. Voilà qui met fin aux questions des sénateurs aujourd'hui. Je tiens à vous remercier encore une fois d'avoir répondu à notre demande dans un délai encore plus court. C'est très apprécié. Je ne sais pas si, lorsque vous avez posé votre candidature à ce poste, l'une des exigences de celui-ci était de comparaître une fois par semaine devant notre comité, mais cela commence à donner l'impression que c'est le cas.

Encore une fois, merci beaucoup de vous être présenté. Nous vous sommes reconnaissants des conseils que vous nous avez donnés aujourd'hui.

C'est ainsi que se terminent nos délibérations d'aujourd'hui. Nous poursuivrons l'étude de ce projet de loi la semaine prochaine, à l'occasion de notre prochaine séance. Je vous remercie, sénateurs, de votre présence.

(La séance est levée.)
